9e ANNEE N° 2479 PARAIT LE SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1913

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Huit francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

A nos lecteurs

Les grandes papeteries nous informent que par suite de la crise de charbon, elle ne s'engagent pas à l'avenir, a nous assurer la livraison du papier journal. Dans ces conditions nous nous voyons dans l'obligation de ménager notre stock de papier afin d'assurer aussi longtemps que possible la publication de *Sisteron-Journal*. Nous avons donc décidé qu'a partir d'aujourd'hui notre organe paraitra sur une seule feuille, vendue 0.10, comme le font déja tous nos confrères du département.

Nous préférons cette manière de faire plutôt que de supprimer *Sisteron Journal* : chacun a pu se rendre compte qu'un Journal si modeste qu'il soit, donne toujours un peu d'activité et de vie dans le pays où il paraît.

Souhaitons qu'une amélioration se produise bientôt et *Sisteron-Journal* reprendra alors son format habituel. N. D. L. R.

Chronique Électorale

Le citoyen Henri Gasquet, conseiller général sortant qui sollicite de nouveau les suffrages des électeurs leur adresse la profession de foi suivante :

CANTON DE SISTERON

CITOYENS

Le 14 décembre prochain vous êtes appelés de nouveau a choisir votre représentant au Conseil général.

Persuadé d'avoir rempli fidélement le mandat que vous m'aviez confié il y a 12 ans, je viens me représenter a vos libres suffrages,

Les intérêts de mon canton ont toujours été l'objet de mon entière sollicitude, pendant toute la durée de mon mandat, et plus particulièrement au cours des cinq années de terrible crise qui viennent de s'écouler.

Je ne me dissimule pas la lourdeur de la tâche des élus cantonaux devant tous les problèmes de l'après-guerre qui se posent non seulement pour la nation entière mais aussi pour les départements et les communes Cette tâche, mon amour du pays et votre confiance me la feront affronter sans faiblesse.

J'entends être au sein du Conseil général le défenseur zélé des intérêts du département, l'auxiliaire consciencieux des municipalités et le représentant actif de mes concitoyens agriculteurs, commercants ou industriels. Je n'y perdrai de vue aucune justes revendications et, moins que toutes les autres, celles des vaillants combattants qui nous ont conquis une paix glorieuse.

Mon programme politique reste le même, c'est celui du parti radical-socialiste que j'ai toujours défendu, c'est celui de la démocratie laborieuse qui entend poursuivre énergiquement la réalisation des réformes politiques économiques et sociales, sans pour cela faire preuve d'un esprit trop étroit de parti qui conduirait à l'intolérance et au sectarisme paralysateur de toute œuvre de progrès Je ne me targuerai pas d'un autre mérite que celui du devoir accompli, mais j'estime nécessaire de mettre ici sous vos yeux a titre de mandat, les principaux actes par lesquels j'ai marqué mon passage a l'Assemblée départementale.

En 1908 — Elargissement de la sortie de Pierre-Ecrite et Pont de-Mégy. . . . 15. 560.
Construction entre la campagne des Plantiers jusqu'à Abros. 33.700,

En 1909 — Enrochement de la culée du pont suspendu de Fombeton. . . . . 9.412.
Elargissement au faubourg la Baume. 1.900.

En 1910 — Elargissement de la route au quartier des Coudoulets. . . . . 8.797.
Construction entre le pont et le village de St-Symphorien. . . . . 18.676.
Elargissement de la route au quartier de Paréssous . . . . . 2.500.

En 1911 — Elargissement entre Chardavons et la sortie de Pierre Ecrite. . . . . 22.463.
Consolidation et assainissement quartier Devant-Ville. . . . . 3.500.

En 1912 — Elargissememt entre St-Geniez et le hameau de Chardavons. . . . . 24.397.
Rectification entre le chemin de Gr. Com. N. 1 et la campagne Bayle, commune d'Entrepierres . . . . . 15.327.
Construction de parapet a des points dangereux au quartier de Parésous. . . . . 2.200.

La réctification entre la campagne Bayle et le ravin de Jas et remplacement du tablier du pont de Girale, commune de Vilhosc et d'Entrepierres, figure sur le programme ferme de 1914 pour 52.800

(La reconstruction du pont dont les travaux ont été suspendus par la guerre ou il ne reste plus d'ailleurs qu'a placer le tablier en fer, travail pour lequel j'ai émis un nouveau vœu que le conseil général a adopté.)

VŒU relatif à l'amélioration et à l'élargisement de la route nationale entre le pont du Buêch et les aires St-Jaume, adopté par le conseil général, projet qui s'élève à 40.000 fr. est étudié, et sera très probablement mis en exécution dès le printemps prochain.

J'ai demandé d'autre part la reconstruction du pont de Tilette, à la montée d'Aco de Catin et une amélioration aux alentours. Ce projet sera présenté au Conseil général à la session d'avril. la dépense de ce travail est prévue à 23.500 francs,

Un projet de construction de parapets au quartier du Malpas, entre St.-Geniez et Authon, a été approuvé par le Conseil général. Je ferai, si je suis élu, les demarches utiles à la session d'avril pour obtenir le crédit nécessaire.

CITOYENS,

Si vous me faites l'honneur de me renouveler le mandat que vous m'avez confié depuis 12 ans mon dévouement dont mes actes passés vous sont un sûr garant, vous restera acquis pour toutes les questions interessant notre canton et pour le triomphe de la République laïque, démocratique et sociale.

Vive la République !
Vive le canton de Sisteron !

Henri GASQUET
Conseiller Général sortant,
Candidat Républicain Radical-Socialiste.

* *

Les citoyens Bernard, maire de St Geniez et Clément, conseiller sortant, sont également candidats au Conseil d'arrondissement pour le canton de Sisteron,

ENTRE NOUS

Messieurs les Ballots...

Il y a trop longtemps que les ballots étaient relégués au bout du quai. Il est question, non seulement de les remettre en bonne place, mais encore de réserver le quai pour eux seuls, et de refouler les voyageurs dans les halls de marchandises où, comme chacun sait, les stationnements sont d'ordinaire assez longs.

Cela ne se fera pas sans pleurs, ni grincements de dents. Il est tel d'entre nous qui plaçant dans les parages de la rue St Ferréol, le plus net de ses intérêts, voire même la plus chére de ses affections, ne renoncera pas sans difficulté a son petit voyage de fin de mois. D'autres encore se jugeront en danger s'ils ne peuvent plus aller secouer dans les brouillards de la Rue de Rome les microbes de la rue Saunerie, car nous savons qu'en fait de brouillards Marseille peut en remontrer à Sisteron.

N'importe Escapades sentimentales, voyages communément appelés voyages d'affaires : il va falloir renoncer à tout cela.

Les légumes secs s'entassent sur les quais couverts. Le combustible manque dans les usines. Place aux trains de marchandises.

C'était cependant délicieux, ce voyage à Marseille : On se hâtait vers la gare à trois heures et demie pour avoir le temps de prendre son billet. Invariablement le train de 15 h. 56 arrivait à 16 h. 25. On avait tout le loisir d'admirer les teintes violettes du couchant sur les neiges du Gapençais et les pentes de la Beaume. « En voiture ! » on s'installait ; et le train, comme s'il quittait à regret les pentes du Mollard, allait et venait sur les voies de garage, sans se décider à partir. Un coup de sifflet. C'était l'adieu. Le convoi dévalait les pentes de la Durance. Un court arrêt à Saint Auban ; un léger stationnement à Volx ; le temps de se restaurer à Pertuis. On passait sur la rive gauche de la Durance avec une heure de retard. On descendait se dégourdir les jambes sur les trotoirs de la gare d'Aix. On débarquait finalement au sommet de la butte Saint-Charles à une heure où les gens de mœurs régulières et paisibles ont l'habitude d'être couchés. Si l'on repartait dans une autre direction, on pouvait, en faisant du steeple-chase au travers des voies, au risque d'un télescopage, essayer de se hisser dans l'express de Paris. Si l'on s'arrêtait là, il n'y avait plus qu'à risquer le coup du père François, et à s'enfoncer, le sourire aux lèvres, dans les profondeurs de la ville. Ah ce voyage à Marseille !

Voici qu'on nous prive de ces émotions délicates, sous le pretexte de ravitailler les grands centres.

Il ne nous restera que la ressource des voyges à pied, la façon la plus agréable de voyager, affirme-t on depuis Jean-Jacques Rousseau.

Nous échapperons ainsi aux déraillements, aux tamponnements, aux culbutes dans les remblais, et autres accidents facheux, qui se renouvellent avec une persistance inquiétante

Et puis, au travers de nos périgrinations sur les routes poudreuses, nous aurons la consolation de nous accouder d'un œil morne aux barrières des passages à niveau, pour contempler le défilé imposant des trains de marchandises lancés à toute vapeur.

« Messieurs les ballots, en voiture ! »

LA COSTE

Chronique Locale

SISTERON

Conseil municipal. — Sur convocation, les membres du nouveau Conseil municipal se sont réunis mercredi dernier à la mairie à l'effet de procéder à l'élection du maire et de deux adjoints.

A l'unanimité moins un bullètin blanc ont été nommés :

Maire : M. Félix Thélène, avoué.
1e adjoint, M. Paret Emile, négociant,
2e adjoint, M. Revest Louis, quincailler.

—o—

Au Prétoire. — M. Gras, est nommé huissier près le Tribunal civil de Sisteron en remplacement M. Faravel, nommé juge de Paix.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Gras.

—o—

Foire. — Après demain lundi se tiendra dans notre ville la foire froide qui est aussi la dernière foire de l'année.

—o—

Sisteron Vélo. — L'équipe de foot-ball a été formée de la façon suivante :

But ; Poiret M. ; arrières : Burle L. et Laugier J. ; demis : Fournier A., Louis J. (cap.), Boucard J. ; avants : Ferrary M., Donzion M., Pellegrin E., Lieutier G., Marcien D.

Nous croyons pouvoir assurer un grand succès à cette équipe qui réalise déjà de bons résultats malgré le manque d'entrainement.

Dimanche à 13 heures grand math entre l'équipe d'Oraison et le S. V. (1re équipe).

Les membres honoraires désireux de participer au banquet qui aura lieu le dimanche 21 décembre en l'honneur de la fête du S. V. voudront bien se faire inscrire avant jeudi 18 chez M. Donzion M. président de la société ou chez M. Pellegrin, rue Saunerie.

—o—

Casino-Cinéma. — Ce soir à 8 h. 3/4 suite de Monte-Cristo, etc., etc.

En raison de la hausse constante qui lui est imposée par les maisons de location de films la Direction se voit obligée de porter le prix des places à 1,75 au parterre et à 1,20 au balcon.

Bal. — Demain dimanche à 9 h. soirée dansante. Le programme de danses sera exclusivement composé d'airs à la mode qui pourront être chantés par les danseurs.

Entrée générale, 1 fr.

Elections. — Aujourd'hui samedi ont lieu les élections à la Chambre de commerce.

MM. Rebattu et Michel. négociants sont candidats.

© VILLE DE SISTERON

La température et la santé

Le froid et l'humidité exaspèrent toutes les affections chroniques des voies respiratoires ; aussi, en cette saison, recommandons nous la Poudre Louis Legras, ce merveilleux, remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément l'asthme, le catarrhe, l'essoufflement, la toux des bronchites, les suites de pleurésie, et d'influenza, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris,

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit,

Avoué près le Tribunal Civil de Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

DE BIENS

Dépendant de Succession vacante

Le vendredi deux Janvier *mil-neuf-cent-vingt à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron* **à deux** *heures après-midi, au Palais de Justice de Sisteron, par devant M. Heyriès, juge à ces fins commis, il sera procédé à la*

Vente aux Enchères Publiques

des **immeubles** *ci-après désignés, situés à* **Saint-Symphorien**, *canton de Sisteron.*

DESIGNATION

des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT

Une **propriété** en nature de bois, vigne, située au quartier du Colombes, portée au plan cadastral sous les Nos 309, 310 p. 311 p. 312 p. 314, section A.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci..... 5 francs.

DEUXIEME LOT

Une **propriété** en nature de vague, labour et bâtiment rural, située au quartier du Mampas, portée au plan cadastral sous les Nos 252, 253, 254 de la section A.

Mise à prix : **Trente** francs

ci..... 30 francs.

TROISIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour, vague et aride, située au quartier des Vignes, portée au plan cadastral sous les numéros 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30 et 31 de la section C.

Mise à prix : **Cinquante** francs.

ci..... 50 francs.

QUATRIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour et vague au quartier de l'Hubac du Pont, portée au plan cadastral sous les Nos 36 et 37 de la section C.

Mise à prix : **Dix** francs.

ci..... 10 francs.

CINQUIEME LOT

Une **propriété** vague, située au quartier de Colombes dit la Purée, portée au plan cadastral sous le No 295 de la section C.

Mise à prix : **Dix** francs.

ci..... 10 francs.

SIXIEME LOT

Rne **propriété** en nature de labour et vague, située au quartier de l'Hubac-Notre-Dame, portée au plan cadastral sous les Nos 288, 288 bis, 282, 283 section C.

Mise à prix : **Dix** francs.

ci..... 10 francs.

SEPTIEME LOT

Une **propriété** en nature de bois, bruyère et aride, au quartier du Champ de la Plate, portée au plan cadastral sous les Nos 690, 691 p. 693, 706 p, 707 p. 708 p. section C.

Mise à prix : **Vingt** francs

ci..... 20 francs.

HUITIEME LOT

Une **propriété** en nature de vague située au quartier Champ de la Plate, portée au plan sous le No 700 de la section C.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci..... 5 francs.

NEUVIÈME LOT

Une **propriété** en nature vague, située au quartier du village, portée au plan cadastral sous le No 55, section C.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci..... 5 francs

DIXIEME LOT

Une **propriété** en nature de vague, bruyère et bois, au quartier de la Tour, portée au plan cadastral sous les Nos 92, 93 p. 94, 95 sect C.

Mise à prix : **Vingt** francs.

ci..... 20 francs.

ONZIEME LOT

Une **propriété** en nature de pré et labour située au quartier de Champ ruelle, portée au plan cadastral sous les Nos 233, 232 section C.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci..... 5 francs.

DOUZIEME LOT

Une **propriété** en nature de vague et aride au quartier de Champruelle, portée au plan sous les Nos 246, 247, section C.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci..... 5 francs.

TREIZIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour et vague au quartier de Pouvarel, portée au plan sous les Nos 145, 146, 147 section C.

Mise à prix : **Vingt-cinq** francs.

ci..... 25 francs.

QUATORZIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour, bruyère et vague au quartier de la Tour, portée au plan sous les Nos 127, 130, 131, 132, 133, 134, 135, section.

Mise à prix : **Vingt-cinq** francs.

ci..... 25 francs

QUINZIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour, pré et vague, située au quartier de la Combe, portée au plan sous les Nos 357, 358, 354, 360, 361, 362 section C.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci..... 5 francs.

SEIZIEMENT LOT

Une **propriété** en nature de labour et vague au quartier du village portée au plan sous le No 15 sect. C.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci..... 5 francs.

DIX-SEPTIÉME LOT

Une **propriété** en nature de jardin, maison, écurie et grange au quartier du village, portée au plan sous les Nos 60, 61, 64, 65, 67, 66 sect. D.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci..... 5 francs.

DIX-HUITIEME LOT

Une **propriété** en nature de jardin, maison, écurie et grange, au quartier du village portée au plan sous les Nos 49, 50, 56 section D.

Mise à prix : **Cinq** francs

ci..... 5 francs.

DIX-NEUVIEME LOT

Un corps de **bâtiment** sis dans le village de Saint-Symphorien, composé d'une écurie, cuisine, chambre à coucher et combles, porté au plan sous le No 37 section. D.

Mise à prix **Cinq** francs.

ci..... 5 francs.

VINGTIEME LOT

Un corps de **bâtiment** sis au même lieu, composé d'une écurie, grenier à foin et loge à cochons, porté au plan sous le No 31 section D.

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs.

VINGT UNIEME LOT

Un corps de **bâtiment** sis au même lieu, composé d'une écurie, cuisine, chambre à coucher et combles, porté au plan sous les Nos 12 13 section D.

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs.

VINGT-DEUXIEME LOT

Une **loge** à cochons sise au même lieu, portée au plan sous le No 29, section D.

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs.

VINGT-TROISIEME LOT

Un **terrain** en nature de bois, vague et aride, au quartier des Combes porté au plan sous le No 298, 299, 280 section A.

Mise à prix : **Dix** francs.

ci..... 10 francs

VINGT-QUATRIEME LOT

Une **propriété** en nature de pré, labour et vague, sise au quartier de la Fontaine, portée au plan sous les Nos 42, 43, 44, 49 section C.

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs.

VINGT-CINQUIME LOT

Une **propriete** en nature de bois les et vague sise au quartier de Pradangeon, portée au plan sous les Nos 109, 110. 111 et 112, section C

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs

VINGT-SIXIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour au quartier de Pie-long, portée au plan sous les Nos 202, 203, 204, 205, 206, 207 section C.

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs.

VINGT-SEPTIEME LOT

Une *propriété* en nature de labour et pré, dont partie arrosable sise au quartier de Champ-Druelle portée au plan sous les Nos 208, 209, 210, 211 212, 214, 215, section C.

Mise à prix ; **cinq** francs.

ci..... 5 francs

VINGT-HUITIEME LOT

Une *propriété* en nature de labour au quartier de l'Hubac-Notre-Dame, portée au plan sous les Nos 286, 287 section C.

Mise à prix : **cinq** francs

ci..... 5 francs.

VINGT NEUVIEME LOT

Une **terre** labourable et vague située au quartier de Mailhol, portée au plan sous les Nos 248, 249, section C.

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs.

TRENTIEME LOT

Une **terre** labourable sise au quartier du Clos, portée au plan sous les numéros 162, 164, section C

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs

TRENTE UNIEME LOT

Une **parcelle** de terrain en nature de bois et vague sise au quartier des Graves, portee au plan sous les numéros 261, 261, section C.

Mise à prix : **cinq** francs.

ci..... 5 francs.

TRENTE-DEUXIEME LOT

Une autre **parcelle** en nature de bois et vague sise au quartier de la Colle portée au plan sous les numéros 627, 628, 629, 630 et 631. section C.

Mise à prix : **Vingt** francs.

ci..... 20 francs.

TRENTE-TOISIEME LOT

Une **parcelle** de terre en nature de bois et vague sise au quartier de la Faye portée au plan sous les numéros 334, 335, 336, 337, sect. A.

Mise à prix : **Quinze** francs.

ci..... 15 francs.

TRENTE-QUATRIEME LOT

Une **parcelle** de terrain en nature de bois et vague située au quartier des Tautes, portée au plan sous les numéros 681, 682, section C.

Mise à prix ; **cinq** francs.

ci..... 5 francs.

Après la vente aux enchères de chacun des lots dont la désignation précède, ils seront réunis aux enchères en un seul lot sur une mise à prix formée en totalisant les prix obtenus dans les adjudications partielles.

Ces immeubles dépendant de la succession de **Louis Peyron** de son vivant propriétaire à Saint-Symphorien.

La vente est poursuivie à la requête de M. Frédéric Besaudun, demeurant et domicilié à Sisteron, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Louis Peyron en vertu d'un jugement rendu sur requête le dix-neuf novembre mil neuf cent dix-neuf, par le tribunal civil de Sisteron, enregistré, lequel ordonne qu'il sera procédé à la vente à **Sisteron** au Palais de Justice, devant M Heyriès, juge du siège à ces fins commis, aux clauses et conditions du cahier des charges, dressé et déposé au greffe par **Me Charles Bontoux**, avoué à Sisteron.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BONTOUX, avoué, Sisteron.

Sisteron, le 9 décembre 1919.

C. BONTOUX.

Etude de Me **P. JOURDAN**, notaire

Noyers-sur-Jabron (B-A)

Suivant actes reçus par Me JOURDAN, notaire à Noyers, les trente août et premier septembre 1919, enregistrés et transcrit. M Florentin-Louis-Eugène Girard propriétaire à Châteauneuf-Miravail a vendu à MM. :

1° **Auguste** et **Aimé Vérand** du dit lieu, diverses parcelles sises à Châteauneuf savoir ; a) labour et pré à la Thuilière ; b) terre labourable lieu dit le Rion ; c) labour lieu dit le Chrétien ; d) vague lieu dit le vallon e) vague et bois taillis quartier de Paillac ; f) labour lieu dit le Moulin du Pont, cette dernière parcelle située sur le territeire de Curel ; g) labour lieu dit le Plan ; h) labour lieu dit le Gontaï, cette dernière située sur le territoire de Saint-Vincent.

2° à M. Louis Denis, propriétaire à Châteauneuf : a) un tènement lieux dits la Berche et le Plan, Nos 200, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 224 225, 226, 227, 228, 212, 213, 214, 215, 223, 768, 769 et 770 le tout section B. ; b) vague lieu dit l'Hubac, No 35 section B. c) bois lieu dit la Blâche, No 65 section A. ; c) labour lieu dit la Thuilière.

3° à M. Sylvain Cler du même lieu : a) labour au quartier de Gamas b) lieu dit la Thuilière ; c) vague lieu dit l'Hubac ; d) un bâtiment au hameau des Patins comprenant deux greniers à foin ; e) vague bois taillis lieu dit Hautes-Rives ; f) bois taillis lieu dit la Dame. Ces deux dernières parcelles situées à Saint-Vincent.

4° M Joseph Cassan, pré lieu dit l'Ormas Nos 186, 188 p. 183 p section A.

5° M. Maurice Chabaud, a) pré lieu dit Grand-Prè ; b) vague lieu dit la Gorge, cette dernière parcelle située sur le territoire de St-Vincent.

6° M. Hippolyte Bernard, pré lieu dit le Clos No 344 section A.

7° à M. Louis Pavon : a) labour et vague lieu l'Isclon ; b) bois taillis lieu dit le Grand Vallon.

8° M Louis Chabaud : a) labour lieu dit Savacane à Curel ; b) labour au quartier des Praions ; c) labour lieu dit les Faïsses ; d) labour lieu dit le Collet ; e) vague lieu dit le Vallon ; f) vague lieu dit Paillac.

9° Joseph et Hippolyte Gallian : a) pré lieu dit le Clos No 161 p. section A. ; b) labour lieudit. Girantou sur le territoire de Curel.

Tous les acquereurs demeurent et sont domiciliés à Chateauneuf-Miravail.

La présente insertion a pour but de purger les immeubles vendus de les hypothèques légales qui peuvent les grever, notamment de celle de Nathalie-Rosalie Sarlin épouse du vendeur.

Pour extrait : P. JOURDAN.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON